

**REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF  
LANS EN VERCORS**

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 7 MARS 2016**

L'an deux mil seize, le sept mars, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée du Centre culturel et Sportif de Lans en Vercors, dûment convoqué le vingt-huit février, s'est réuni à 20 heures trente en session ordinaire dans la salle de réunion du centre culturel et sportif de Lans en Vercors, sous la présidence de Monsieur Michaël KRAEMER, Président de la Régie personnalisée.

Nombre de Membres en exercice : 15

**PRESENTS :** Président : Michaël KRAEMER,  
Administrateurs : Guy CHARRON – Véronique RIONDET – Maurice ACHARD PICARD – Jean-Paul GOUTTENOIRE – Sophie VALLA – Josette FICHEUX – Stéphane SERRADURA – François NOUGIER – Philippe BALLEET – Jean SISTI – Jean-Pierre MOULIN FRIER.

**POUVOIRS :** Jean-Charles TABITA à Michaël KRAEMER, Caroline DELAVENNE à Véronique RIONDET, Marcelle DUPONT à Sophie VALLA.

**ABSENTS :** Caroline DELAVENNE – Jean-Charles TABITA – Marcelle DUPONT.

**NOMBRE DE VOTANTS :** 15

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Guy CHARRON.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Sollicitation de la licence d'entrepreneurs de spectacle
- 2) Tarification de la billetterie spectacles
- 3) Convention dans le cadre de l'accueil de l'école de comédie musicale de Paris
- 4) Adhésion à une garantie statutaire

**DEL19/2016   OBJET :   SOLLICITATION DE LA LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE**

Le projet de fonctionnement du Cairn, délibéré en Conseil d'Administration du 7 février 2016, mettant l'accent sur la programmation culturelle et au vu des projets en cours, il apparaît nécessaire de solliciter auprès de la préfecture de région la licence d'entrepreneurs de spectacle.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration autorise le président à solliciter la licence d'entrepreneur de spectacle pour les catégories 1, 2 et 3 et à déléguer la sécurité des lieux de spectacles à Marie Gallienne, directrice de l'équipement, qui suivra la formation nécessaire.

# REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

DEL 20/2016 **OBJET : TARIFICATION DE LA BILLETTERIE SPECTACLES**

Le Cairn ayant pour mission de développer une programmation culturelle, il convient de mettre en œuvre une billetterie pour les spectacles permettant d'assurer des recettes.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve la tarification de la billetterie spectacles ci-dessous et les conditions suivantes :

	<i>Tarif plein</i>	<i>Tarif réduit</i>	<i>Enfant</i>	<i>Tarif spécial</i>
<i>Spectacles MC2</i>	8,00 €			
<i>A</i>	20,00 €	17,00 €	12,00 €	10,00 €
<i>B</i>	15,00 €	12,00 €	10,00 €	7,00 €
<i>C</i>	12,00 €	10,00 €	8,00 €	6,00 €
<i>D</i>	10,00 €	8,00 €	6,00 €	3,00 €
<i>Apéros-concerts / spectacles amateurs</i>	6,00 €	4,00 €		
	<i>Avec prestation pédagogique</i>	<i>Sans prestation pédagogique</i>		
<i>Scolaires</i>	5,00 €	3,00 €	Gratuité pour les accompagnateurs	
	<i>Tarif adulte</i>	<i>Tarif enfants</i>		
<i>Spectacles enfants</i>	7,00 €	5,00 €		

### **Bénéficiaires du tarif réduit :**

- Jeunes de 12 à 17 ans,
- Étudiants, sur présentation de la carte d'étudiant,
- Demandeurs d'emploi, sur présentation d'une carte de moins de 6 mois,
- Personnes en situation de handicap,
- Bénéficiaires de minimas sociaux, sur présentation d'un justificatif,
- Adhérents du COS de l'Isère,
- Personnel communal, en poste au moment du spectacle,
- Intermittents du spectacle,
- Comités d'entreprises ou assimilés, conventionnés avec la RPCCS
- Détenteur d'un forfait de ski du jour du spectacle, dans le cadre d'opérations ponctuelles.

### **Bénéficiaires du tarif enfants :**

- Enfants de moins de 12 ans.

### **Bénéficiaires du tarif spécial :**

- Famille hébergeant un comédien ou technicien, 1 billet tarif spécial par famille.

### **Conditions de gratuité :**

- Invitations limitées à 5 % de la jauge du spectacle.

**REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF  
LANS EN VERCORS**

**DEL 21/2016   OBJET :   CONVENTION DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL EN  
RESIDENCE DE L'ECOLE DE COMEDIE MUSICALE DE  
PARIS**

Dans le cadre de ses activités, le Cairn, en lien avec la mairie de Lans en Vercors et les associations Danse en Vercors et EMI4M, accueillera en résidence l'école de comédie musicale de Paris.

Afin de garantir la qualité du partenariat avec l'école de comédie musicale de Paris, la convention présentée en annexe 1 est soumise aux membres du Conseil d'Administration.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration valide la convention et autorise le président à signer cette dernière.

**DEL 22/2016   OBJET :   ADHESION A UNE GARANTIE STATUTAIRE**

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver le projet de contrat d'assurance risques statutaires avec la société Groupama présenté en annexe 2, avec les garanties listées en annexe 3.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration valide le contrat et autorise le président à le signer.

Le Président,  
Michael KRAEMER

**REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF  
LANS EN VERCORS**

ANNEXE 1 – PV CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 MARS 2016

**Convention entre la régie personnalisée centre culturel et sportif**

**REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF  
LANS EN VERCORS**

ANNEXE 2 – PV CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 MARS 2016

**Projet de contrat d'assurance risques statutaires de la société Groupama**

**REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF  
LANS EN VERCORS**

ANNEXE 3 – PV CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 MARS 2016

**Liste des garanties dues aux agents**